



## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**QUE :** Le règlement portant le numéro 380 intitulé **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 286 intitulé *Règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés*** afin d'y intégrer les annexes 3.1 à 3.8 inclusivement et de modifier l'annexe 3.9 au dit règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du 13 novembre 2024.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs  
Ce quatre (14<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lise Lapointe', is written over a horizontal line.

Lise Lapointe  
Directrice générale

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annonçant l'adoption du règlement numéro 380 intitulé **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 286 intitulé *Règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés*** afin d'y intégrer les annexes 3.1 à 3.8 inclusivement et de modifier l'annexe 3.9 au dit règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du 13 novembre 2024.

en publiant à l'endroit par le conseil et sur le site internet de la Municipalité entre le 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi le 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.



---

**Lise Lapointe**

**Directrice générale et greffière-trésorière**